

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2014-516/PR/MB portant affectation d'une parcelle de terrain sis au Quartier 6 Avenue Nasser au profit du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

n° 2014-516/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
20 juillet 2014

Numéro JO  
n° 14 du 31/07/2014

Date du numéro  
31 juillet 2014

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

**VU** Le Décret n°2013-044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juillet 2014.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est affecté une parcelle de terrain d'une superficie de 900 m<sup>2</sup> sis au Quartier 6 Avenue Nasser au profit du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une Mosquée dénommée « Mosquée Rawda Ali Guelleh ».

### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs. Un procès-verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

---

**Article 4**

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

---

**Article 5**

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**